

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-SIXIÈME SESSION

Documents officiels



**1990^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Vendredi 19 novembre 1971,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 8 de l'ordre du jour :	
Adoption de l'ordre du jour (<i>suite</i>) :	
Quatrième rapport du Bureau	1
Point 97 de l'ordre du jour :	
Conférence mondiale du désarmement (<i>suite</i>)	3

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (*suite)**

QUATRIÈME RAPPORT DU BUREAU (A/8500/Add.3)

1. M. ROUAMBA (Haute-Volta) : Des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'ont pas permis de présenter au Bureau, en ma qualité de président du groupe africain pour novembre, la demande transmise par 36 représentants permanents africains [A/8494 et Add.1] tendant à inscrire à l'ordre du jour de la vingt-sixième session une question nouvelle, à savoir le problème de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, en particulier sous l'aspect de la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine. Mais mon collègue de la Zambie, que nous connaissons bien, et d'autres Africains ont su le faire mieux que je ne l'aurais fait moi-même, et je voudrais publiquement les en remercier.

2. Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements et l'appréciation du groupe africain pour la diligence et la compréhension avec lesquelles le Bureau a accueilli notre requête.

3. En définitive, celle-ci porte, comme on le sait, sur l'examen de la grave situation qui existe en Afrique, en vue de trouver d'autres mesures à prendre pour mettre en application les diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la décolonisation, la lutte contre l'*apartheid* et la discrimination raciale dans notre continent, face au refus caractérisé des autorités portugaises et sud-africaines — pour ne citer que celles-là — d'appliquer ces résolutions impératives.

4. En présentant le "dossier africain" du haut de cette même tribune, le 24 septembre dernier, le président Moktar Ould Daddah, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a dit qu'il n'est plus "une de ces nouveautés dont il y aurait quelque mérite à dévoiler les

aspects ou à souligner l'urgence des exigences qui s'y attachent" [1938^e séance, par. 5]. Il a ajouté :

"...les problèmes qui se posent à l'Afrique et au monde revêtent une complexité et une ténacité telles qu'il faut une réflexion permanente pour en cerner les données qui sont, au demeurant, constamment évolutives" [*ibid.*, par. 9].

5. Cette exigence de réflexion permanente nous est apparue si fondamentale que nous avons demandé que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session. Ce faisant, nous mesurons les inconvénients que cela peut causer aux représentants; c'est pourquoi nous leur sommes reconnaissants à l'avance pour leur indulgence.

6. Dans le message qu'il a adressé à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abeba¹, le 21 juin 1971, le Secrétaire général U Thant, a dit :

"Dans le discours que j'ai prononcé, il y a sept ans, à la première session de [la Conférence], j'avais déclaré que l'adoption de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine constituait pour l'Organisation des Nations Unies un appui dont il y avait lieu de se féliciter, et le fait que, depuis lors, des relations étroites se soient établies entre l'Organisation des Nations Unies et ses institutions et l'OUA a été pour moi un motif de vive satisfaction. Ces relations sont devenues un des éléments importants de la coopération internationale au cours de ces dernières années, et le fonctionnement efficace de cette organisation régionale d'Etats africains est d'un grand intérêt pour l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale."

Il a poursuivi :

"A cette occasion et ayant à l'esprit le fait que 1971 a été proclamé Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, je voudrais une fois de plus prier instamment tous les Etats — en particulier les grandes puissances et les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud et du Portugal — d'envisager d'urgence de prendre des mesures efficaces pour arrêter la lente progression de l'Afrique australe vers la catastrophe. J'irai même jusqu'à lancer une fois de plus un appel aux Gouvernements sud-africain et portugais ainsi qu'à ceux qui les soutiennent pour qu'ils reconsidèrent leur attitude et qu'ils s'orientent vers des solutions pacifiques qui permettraient aux peuples de l'Afrique australe de jouer le rôle qui leur revient de droit dans le progrès de

* Reprise des débats de la 1980^e séance.

¹ Huitième session de la Conférence, tenue du 21 au 23 juin 1971.

l'Afrique et du monde. Ces solutions exigeront d'eux du courage, un grand sens politique et une vision éclairée de l'avenir. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ne manqueront pas de comprendre les difficultés auxquelles ils pourraient se heurter sur cette nouvelle voie et de leur apporter toute l'aide nécessaire."

7. C'est parce que nous partageons entièrement ce point de vue que nous croyons que notre demande d'inscription est amplement, quoique tardivement, motivée, et cela compte tenu de l'apparition de signes nouveaux de détérioration de la situation sur notre continent. Je ne voudrais pas, à ce stade, revenir sur le mémoire explicatif joint à notre demande d'inscription. Il est suffisamment explicite.

8. Je voudrais simplement ajouter que, dans l'esprit du groupe africain, l'intitulé de la question nouvelle que nous avons proposée ne doit pas être interprété de façon restrictive. Certes, nous mettons en avant la nécessité devenue urgente pour le Conseil de sécurité de tenir dans une capitale africaine des réunions qui seraient consacrées aux problèmes de la décolonisation, de la lutte contre l'*apartheid* et de la discrimination raciale sur notre continent. Mais nos objectifs sont aussi à long terme. Nous pensons que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine ne comporte pas que des aspects pénibles. Le rapport du Secrétaire général [A/8386] nous invite à intensifier et à renforcer cette coopération dans l'intérêt commun des deux Organisations. Nous voudrions en prendre acte avec satisfaction. Nous pensons également aux institutions spécialisées et aux agences, à l'Agence internationale de l'énergie atomique et, plus particulièrement, au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, au Bureau international du Travail, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à l'Organisation mondiale de la santé, au Groupe de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et au Fonds monétaire international. Nous voudrions lancer un appel pour que, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, les institutions spécialisées qui ne l'ont pas encore fait entrent en relations avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine en vue de la préparation et de la signature d'accords de coopération.

9. Cette coopération est devenue d'autant plus urgente que d'elle dépend, dans une large mesure, la mise en application des résolutions de l'Assemblée générale de 1969 et de 1970 relatives à l'assistance que les institutions spécialisées, chacune dans son domaine propre, pourraient et devraient apporter aux mouvements de libération, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, pour permettre à ces mouvements, de même qu'aux réfugiés et aux autres victimes de l'occupation coloniale et de l'oppression raciste, de mener à bon terme leur lutte légitime pour recouvrer leur indépendance et leur liberté.

10. Enfin, et ce n'est pas là le moins important, des relations fructueuses existent entre la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine. Ces relations ont pris une tournure nouvelle depuis les réformes introduites par la neuvième session de la CEA en février 1969 à Addis-Abeba, et la dixième session en février

1971 à Tunis. Ces objectifs à long terme ne sont pas nouveaux. J'ai pensé qu'il convenait cependant de les mentionner à ce stade.

11. Je voudrais emprunter en partie ma conclusion au président Ould Daddah, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, qui a dit devant l'Assemblée générale :

"Le courage, nous le croyons nécessaire pour énoncer et dénoncer ce qui va mal dans le système international, en vue d'améliorer le fonctionnement de celui-ci. Ce courage, nous, Africains, sommes décidés à en user envers et contre les préjugés et l'hypocrisie collective que, sous le nom de "convenances et diplomatie", certains voudraient imposer aux méthodes de travail de notre organisation."
[1938ème séance, par. 16.]

12. A ce courage, le groupe africain, par ma voix, voudrait évidemment associer l'espoir que la cause qu'il plaide sera entendue et soutenue par le Conseil de sécurité et par ceux qui, ici assemblés, veulent analyser en commun le sort du continent pour trouver les bases du salut avant qu'il soit trop tard.

13. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : La délégation soviétique a étudié attentivement la demande, présentée par 36 Etats africains, tendant à inscrire à l'ordre du jour un nouveau point intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine : réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine".

14. La délégation soviétique prend en considération le fait que cette proposition, présentée par un grand nombre de pays africains, correspond à la décision prise à la huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine, qui a eu lieu à Addis-Abeba en juin dernier; cette décision visait à demander que le Conseil de sécurité tienne en Afrique une réunion spéciale qui serait consacrée aux mesures qu'il convient de prendre pour mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation, à la lutte contre l'*apartheid* et à la discrimination raciale en Afrique. La délégation soviétique soutient la demande des 36 Etats africains et tient à déclarer que lors de l'examen du fond de cette question, au cours de la session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique tiendra compte de l'opinion des Etats africains selon laquelle l'Assemblée générale devrait demander au Conseil de sécurité d'organiser une telle réunion. Par ailleurs, la délégation soviétique tient à faire remarquer que, conformément au paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte des Nations Unies, il appartient au Conseil de sécurité de décider de tenir des réunions à tous endroits autres que le siège de l'Organisation des Nations Unies.

15. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Dans son quatrième rapport, le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question supplémentaire intitulée "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine : réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine". Le Bureau recommande, en outre, que cette question soit

examinée en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte les recommandations du Bureau ?

Il en est ainsi décidé.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence mondiale du désarmement (suite)

16. M. WALDHEIM (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Dès la création de l'Organisation des Nations Unies, la prévention, le contrôle et le renversement de la course aux armements se sont trouvés parmi les objectifs primordiaux de notre organisation. En fait, la première résolution adoptée par l'Assemblée générale, en janvier 1946, avait trait au problème du désarmement. Depuis lors, l'examen des questions relatives au désarmement inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies est considéré comme l'une des tâches les plus importantes de l'Organisation, et la recherche d'une solution de ce problème est devenue la préoccupation essentielle de toutes les nations du monde.

17. Le monde entier se rend compte de l'importance que présente la question du désarmement — son importance est aussi grande que celle de la survie même de l'humanité. Cette prise de conscience est née de la menace de destruction massive qui pèse sur l'humanité. Elle a trouvé son expression la plus claire dans une résolution adoptée à l'unanimité le 20 novembre 1959 [*résolution 1378 (XIV)*], qui affirme que la question du désarmement général et complet constitue la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face et qui exprime l'espoir que des mesures tendant à un désarmement complet, assorti d'un contrôle international efficace, seront élaborées et adoptées dans les plus brefs délais.

18. Au cours des 12 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de cette résolution, une série d'accords très importants a été conclue, qui mettent certaines parties de l'environnement et de vastes surfaces terrestres à l'abri de la course aux armements ou qui freinent celle-ci. Ces mesures parallèles de contrôle des armements sont le Traité sur l'Antarctique², le Traité de Moscou interdisant les essais nucléaires³, le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)⁴, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique⁵, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], le Traité relatif aux fonds marins⁶ et le projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction dont l'Assemblée est actuellement saisie [*A/8457, annexe A*].

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, 1961, No 5778.

³ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, 1963, No 6964).

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, 1968, No 9068.

⁵ Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [*résolution 2222 (XXI), annexe*].

⁶ Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [*résolution 2660 (XXV), annexe*].

19. Mais quelles que soient l'importance et la portée de ces mesures parallèles, elles ne sauraient nous faire oublier que nous ne nous sommes guère rapprochés de l'objectif final de nos efforts. Bien au contraire, ce que l'on sait des progrès incessants de la course aux armements nous met en demeure de trouver de nouveaux moyens et de nouvelles voies pour préserver l'humanité d'une catastrophe fatale et définitive.

20. C'est compte tenu de cette évolution que le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, intervenant au cours du débat général [*1946ème séance*], s'est félicité de l'initiative du Gouvernement de l'Union soviétique qui nous propose de convoquer une conférence mondiale du désarmement [*A/8491*]. Ce faisant, il a rappelé que l'Autriche a toujours appuyé et continuera d'appuyer toutes les mesures et toutes les initiatives visant à obtenir un désarmement véritable et le contrôle des armements. L'examen de cette question prend un ton plus élevé grâce à la présence, parmi nous, de la délégation de la République populaire de Chine. En fait, lorsque l'Assemblée générale a pris sa décision historique du 25 octobre [*résolution 2758 (XXVI)*], c'était pleinement consciente de l'importance de la participation de la République populaire de Chine aux négociations sur le désarmement. Cette décision se fondait sur la reconnaissance du fait qui veut que, sans la pleine participation de la République populaire de Chine aux activités des Nations Unies, nous ne pouvons compter faire des progrès importants dans le règlement des nombreux problèmes de l'Organisation liés à son objectif fondamental, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est évident qu'il ne peut y avoir de mesures de désarmement d'une grande portée dans le domaine des armes nucléaires et dans le domaine des armes de type classique, tant que toutes les puissances nucléaires ne participeront pas à ces négociations. Je tiens à dire, une fois de plus, combien nous sommes heureux de voir siéger parmi nous les représentants de la Chine et je suis certain qu'on fera les adaptations nécessaires à la participation de ce pays aux autres efforts de désarmement. A ce propos, je ne peux manquer de souligner également toute l'importance de la participation de la France aux négociations sur le désarmement.

21. En examinant la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, nous devons être conscients de deux faits : tout d'abord, de la situation actuelle dans le domaine des armements, qui est, entre autres, l'une des causes de cette initiative, et, ensuite, de ce que l'idée d'une conférence mondiale du désarmement a été discutée aux Nations Unies et au-dehors de l'Organisation dans le passé.

22. Dès sa sixième session, l'Assemblée générale avait discuté une proposition recommandant la convocation d'une conférence mondiale chargée d'envisager une réduction importante des forces armées et des armements, d'adopter des mesures pratiques visant à interdire les armes atomiques et d'établir un contrôle international de leur interdiction. En outre, certains des premiers plans de désarmement général prévoyaient une conférence mondiale du désarmement. Nous savons aussi que la République populaire de Chine a présenté des propositions concernant la convocation d'une telle conférence.

23. Le précédent le plus pertinent d'une discussion de la question d'une conférence mondiale de désarmement au

sein des Nations Unies remonte à 1965, lorsque la Commission du désarmement a examiné un projet de résolution soutenant l'idée d'une conférence mondiale et recommandant que l'Assemblée générale examine d'urgence la proposition à sa vingtième session⁷. L'idée de tenir une conférence a été émise à la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire en 1964; celle-ci a proposé qu'une telle conférence ait lieu et elle a souligné qu'il était souhaitable que tous les pays y participent. On avait fait valoir alors que la conférence ne devrait pas se tenir sous l'égide des Nations Unies, étant donné qu'il était essentiel d'obtenir la participation de tous les pays, y compris toutes les grandes puissances militaires et, notamment, celle de la République populaire de Chine.

24. Entre-temps, nous nous sommes assurés la participation de la République populaire de Chine aux travaux des Nations Unies et, comme le Ministre des affaires étrangères d'Autriche l'a dit au cours de la discussion générale, nous espérons qu'il sera aussi possible d'admettre dans un proche avenir les pays divisés dans notre organisation, qui deviendrait alors véritablement représentative et universelle.

25. Afin de bien comprendre l'initiative du Gouvernement de l'Union soviétique, il faut essayer de nous mettre au courant de la situation actuelle du domaine des armements et voir quels en sont les tenants et les aboutissants. Le Secrétaire général, s'inspirant d'une résolution adoptée à l'Assemblée générale lors de sa dernière session [*résolution 2667 (XXV)*] et faisant appel à l'aide d'éminents experts internationaux, a présenté un rapport sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et sur ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité mondiales [*A/8469 et Add.1*]. Bien que ce rapport soit l'objet d'une étude de la Première Commission, il sied d'en parler dans ce contexte, car il met en relief les grands dangers de la course aux armements, qu'il s'agisse d'armes de type nucléaire ou de type classique, illustre tous les aspects de la charge écrasante des dépenses militaires et nous oblige à conclure qu'il est essentiel de prendre des mesures efficaces pour mettre fin à cette évolution lourde de menaces. Nous espérons, à l'instar du Secrétaire général, que ce rapport convaincra les peuples et leurs dirigeants qu'il leur faut commencer à revoir leurs priorités, tant sur le plan national qu'international, et faire porter leurs ressources et leurs énergies sur les problèmes économiques et sociaux atterrants de l'humanité. Ce rapport, qui mérite la plus large diffusion, nous aide également à mieux cerner les tâches de la conférence envisagée. Il nous permet de mieux comprendre un des problèmes cruciaux qui se posent aujourd'hui à l'humanité et nous rend conscients de ce que nous pouvons gagner en poursuivant nos efforts dans le domaine du désarmement dans l'esprit de résolution et de persévérance nécessaire.

26. On a posé la question de savoir quels seraient le rôle et la tâche d'une conférence mondiale du désarmement dans le cadre des efforts poursuivis actuellement dans les instances qui se consacrent à ce problème. Afin de mieux cerner la question, il nous faut faire le départ entre les différentes instances saisies des questions du désarmement.

27. La première à laquelle on songe est celle que représente la Conférence du Comité du désarmement; nous

sommes certains, au demeurant, qu'elle sera réorganisée de manière à autoriser la participation de la République populaire de Chine. Compte tenu de cette évolution, je voudrais exprimer l'espoir de voir la délégation de la France occuper son siège au Comité du désarmement.

28. Une autre instance importante est celle que constituent les entretiens bilatéraux sur la limitation des armes stratégiques (SALT) qui se poursuivent entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, tour à tour à Helsinki ou à Vienne. Bien que l'on ait dit que les négociations et les engagements multilatéraux devraient avoir la primauté, même lorsqu'il s'agit de mesures bilatérales de modération, nous attachons une valeur considérable à ces entretiens que le Secrétaire général a décrits comme étant ceux dont l'importance et la portée étaient les plus grandes depuis qu'ont eu lieu des discussions sur le désarmement après la seconde guerre mondiale.

29. En outre, la Première Commission de l'Assemblée générale traite longuement chaque année du problème du désarmement.

30. En dernier lieu, il existe des efforts de désarmement régionaux. Point n'est besoin que je rappelle les diverses mesures adoptées dans ce cadre.

31. Comme on le sait, aucun de ces organismes n'a pu trouver de solution définitive aux problèmes de désarmement. Cependant, ils ont fait la preuve de leur utilité : leur travail a été constructif par le passé et ils ne manqueront pas de contribuer à nos efforts communs futurs dans le domaine du désarmement. Il ressort de ce qui précède que la conférence mondiale du désarmement devrait être aussi complète que possible afin d'offrir une base de travail très large aux autres organes. De même, la conférence devrait éviter de s'ingérer dans l'oeuvre déjà amorcée au sein d'organes plus restreints; ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra atteindre son but qui est de renforcer l'esprit de détermination des gouvernements qui veulent arrêter et renverser la course aux armements.

32. Dans ce contexte, je tiens à dire que je suis convaincu que la course aux armements est liée au climat d'inquiétude et de méfiance qui règne entre les nations. Toute initiative susceptible de diminuer la tension et de supprimer la méfiance constitue donc un élément important de nos efforts vers le désarmement. Un des moyens visant au relâchement de la tension est représenté par la conférence envisagée à propos de la sécurité et de la coopération en Europe, qui ne manquerait pas aussi d'avoir un effet bénéfique sur l'adoption de mesures de désarmement.

33. Ma délégation estime que nous devons attacher la plus grande importance à la préparation de la conférence mondiale du désarmement. Si l'on souhaite qu'une conférence de ce genre ait des résultats concrets et durables, il faut qu'elle soit soigneusement préparée au moyen de consultations approfondies menées entre tous les gouvernements. Les nombreuses questions qui, dans ce contexte, doivent être réglées se rapportent, entre autres choses, à un ordre du jour concerté, à un calendrier approprié tenant compte de la situation internationale et à la participation de tous les Etats importants, du point de vue militaire, et notamment à celle des puissances nucléaires.

⁷ Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

34. Mon gouvernement est prêt à participer à ces consultations et il s'engage à accorder sa pleine coopération afin de favoriser un accord menant à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

35. M. HAINWORTH (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Cette année a été marquée par de nombreuses discussions relatives au désarmement; des idées et des propositions ont été émises, des résultats ont été enregistrés et il vaut la peine de consacrer un moment à rappeler le travail important déjà accompli dans ce domaine.

36. Citons d'abord la Première Commission de l'Assemblée générale. Cette commission donne à tous les Membres des Nations Unies la possibilité de discuter toute la gamme des questions relatives au désarmement inscrites à l'ordre du jour cette année. Je crois que certaines perspectives sont pleines de promesses et j'espère que la Commission décidera d'entériner au moins un résultat concret.

37. Ce résultat découle de la Conférence du Comité du désarmement qui, à la suite d'une initiative britannique datant de 1968, a élaboré un projet de convention sur des armes biologiques ou à toxines. Ce projet a été transmis à l'Assemblée générale avec le rapport de la Conférence. Nombreux sont ceux qui ont exprimé l'espoir que le projet de convention serait approuvé par l'Assemblée générale et ouvert à la signature à bref délai.

38. La Conférence du Comité du désarmement a également accompli une bonne partie du travail de base nécessaire en ce qui concerne la question des armes chimiques et la préparation d'une convention éventuelle visant une interdiction générale des essais nucléaires. Ce travail s'appuie sur les solides réalisations du passé, surtout sur le Traité de Moscou d'interdiction partielle des essais et le Traité sur la non-prolifération.

39. Cette année a été également marquée par l'ouverture à la signature, le 11 février, à Londres, Moscou et Washington, du Traité interdisant de placer des armes sur le fond des mers. J'espère que ce traité entrera en vigueur très prochainement.

40. Les pourparlers sur la limitation des armements stratégiques entre les Etats-Unis et l'URSS se poursuivent et leurs progrès sont suivis avec espoir par les nations du monde. Le 20 mai 1971, les autorités des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont annoncé qu'elles s'étaient mises d'accord sur un cadre d'ensemble pour la poursuite de négociations qui, cette année, tendront essentiellement à mettre au point un accord limitant le déploiement des missiles antibalistiques. Elles chercheront en outre, ont-elles décidé, à arrêter certaines mesures tendant à la limitation des armes stratégiques offensives. Des accords portant sur une amélioration de la "ligne rouge" soviéto-américaine et sur des mesures destinées à réduire le risque d'une guerre nucléaire déclenchée par accident — premiers résultats officiels des pourparlers — ont été signés à Washington le 30 septembre. Voilà un progrès encourageant, et de nouveaux résultats positifs auront certainement un effet stimulant sur tous nos travaux concernant le domaine du désarmement et du contrôle des armements.

41. Les mesures régionales constituent un autre domaine fructueux dans le cadre des négociations sur le désarme-

ment. Le Traité de Tlatelolco continue de montrer la voie et encourage le reste du monde en lui prouvant qu'une telle conception peut amener à des résultats positifs et pratiques.

42. En Europe aussi, cette année a connu des événements encourageants. En matière de désarmement, l'OTAN a demandé que s'engagent des pourparlers sérieux sur une réduction des forces mutuelle et équilibrée, et cet appel a obtenu de la part du Gouvernement soviétique une réaction qui a encouragé les gouvernements de l'OTAN à désigner leur ancien secrétaire général, M. Brosio, pour sonder les possibilités.

43. Plus récemment, la perspective d'un élargissement de la participation aux pourparlers et aux négociations sur le désarmement à l'échelon international et, nous l'espérons, aux traités déjà signés a suscité un regain d'intérêt. Nous nous félicitons sincèrement de cette perspective.

44. Les précédents traités peuvent donner une impression de lenteur, ils peuvent paraître constituer des résultats bien modestes au regard des laborieuses négociations qui les ont précédés, mais ils n'en sont pas moins des traités, qui limitent effectivement la diffusion des armements et, ce qui est plus important encore, qui traitent réellement des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Certes, personne ne conteste qu'il reste encore beaucoup à faire, mais il n'est pas exagéré de dire que, au cours des 10 dernières années, on a fait plus en matière de limitation des armes et de désarmement qu'à aucune autre époque de l'histoire de l'humanité. Maintenant, grâce à un projet de traité largement accepté sur les armes biologiques, nous pouvons, pour la première fois, espérer la destruction des stocks actuels de certaines de ces armes de destruction massive. Si toutes les grandes puissances militaires n'ont pas participé aux négociations et n'ont pas signé les traités, on peut dire du moins que beaucoup d'entre elles, et parmi les plus importantes, l'ont fait et nous espérons sincèrement que des solutions satisfaisantes pour tous seront trouvées bientôt afin que tous puissent s'associer tant aux résultats du passé qu'aux efforts à venir.

45. Au début de cette année, nous avons pris connaissance d'une proposition tendant à convoquer une conférence des cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Le Premier Ministre britannique, M. Heath, a dit très clairement que le Royaume-Uni serait heureux de participer à une conférence des cinq puissances nucléaires, si une telle conférence avait lieu. La Grande-Bretagne estime qu'un effort concerté de la part de tous les Etats dotés d'armes nucléaires pourrait aider considérablement à progresser dans ce domaine, à condition toutefois qu'il soit dûment tenu compte des intérêts des Etats non dotés d'armes nucléaires. Mais, en l'occurrence, il est apparu clairement que les conditions nécessaires à la convocation d'une telle conférence n'étaient pas encore réunies. Cependant, nous restons disposés à y participer le jour où il sera reconnu que le principe de la convocation d'une telle conférence recueille l'assentiment de tous.

46. Lorsque cette proposition visant à convoquer une conférence des cinq puissances a été mise en avant, le Gouvernement britannique, comme il l'avait toujours fait dans le passé à propos de suggestions antérieures concernant la convocation de conférences mondiales sur le désarme-

ment, a souligné la nécessité de coordonner ce genre de proposition ainsi que celles portant sur l'ordre du jour de la conférence, sa composition, etc., avec les négociations qui se déroulent déjà ailleurs. Nous avons été heureux de noter que tel était le point de vue du Gouvernement soviétique, dès le début. Le Gouvernement britannique, et cela ressort clairement de ce que j'ai déjà dit, apprécie hautement le travail qui a déjà été accompli et que l'on est en train d'accomplir dans les nombreuses instances s'occupant du désarmement et il estime qu'il y a lieu d'espérer de nouveaux résultats positifs.

47. J'en viens maintenant à la proposition concrète visant la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Malgré les inconvénients qu'il peut y avoir à s'attaquer au problème du désarmement dans un cadre trop large, le Gouvernement britannique est prêt à étudier la proposition avec la plus grande attention et à participer à toute négociation de nature à hâter de façon appréciable l'adoption de mesures de désarmement efficaces. Le désarmement est une question tellement vitale que nous sommes prêts à en discuter dans n'importe quelle enceinte unanimement acceptée.

48. Par contre, nous ne sommes pas disposés à soutenir des idées visant à faire disparaître les organes de négociations existants, qui ont fait leurs preuves. Nous ne voulons pas créer une sorte de société savante où les délégations s'exhorteraient les unes les autres ou bien échangeraient des critiques et se condamneraient mutuellement. Selon nous, ce n'est pas à cela qu'une conférence mondiale du désarmement doit ressembler. Une conférence mondiale du désarmement pourrait avoir un rôle positif; mais nous devons en même temps reconnaître qu'un organe aussi lourd ne se prêterait pas à la négociation de traités et d'accords. Nous sommes certains que ceux qui sont en faveur d'une telle conférence le reconnaissent. Il serait sans aucun doute mauvais de susciter de faux espoirs.

49. Le désarmement est probablement la question la plus grave qui se pose à nous. Elle nous touche tous au point névralgique : notre sécurité nationale. Le désarmement est nécessaire à la sécurité internationale, mais pas au prix de l'instabilité ou de déséquilibres qui risqueraient en fait d'accroître l'éventualité d'une guerre.

50. Une conférence mondiale du désarmement pourrait jouer un rôle utile. Elle pourrait, par exemple, encourager les pays à souscrire aux traités que, collectivement, aux Nations Unies, nous avons recommandés mais auxquels, en tant que nations prises individuellement, nous ne nous sommes pas encore tous trouvés à même d'accéder. Cette conférence pourrait servir également d'agent catalyseur permettant à toutes les grandes puissances nucléaires de participer vraiment aux négociations en matière de désarmement. Comme les résultats obtenus par le passé le montrent, des progrès utiles peuvent être accomplis même sans la participation de toutes ces puissances. Néanmoins, nous ne pouvons que regretter les limitations imposées par leur absence, une absence qui limite à la fois le rythme et la portée des négociations menées en vue du désarmement général et complet.

51. En ce qui concerne les détails de la proposition dont nous sommes saisis, je dois dire à première vue qu'à mon

avis une conférence mondiale du désarmement ne saurait trouver de cadre plus approprié que celui des Nations Unies. Il est difficile de voir comment un sujet aussi important pour l'humanité que celui du désarmement pourrait être abordé dans une conférence qui se tiendrait hors de portée et loin de l'inspiration des Nations Unies : celles-ci, après tout, ont été créées pour servir, entre autres buts, le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Cela nuirait aux Nations Unies. Il serait illogique que les Nations Unies affirment qu'il existe un autre organe plus compétent. L'Assemblée est l'organe qui doit décider s'il faut ou non convoquer cette conférence. Cela est confirmé d'ailleurs par le fait que la proposition dont nous sommes saisis a été adressée à cette assemblée. Les Nations Unies devraient donc assumer la responsabilité d'organiser cette conférence et c'est le Secrétariat des Nations Unies qui, en pratique, devrait fournir les services nécessaires.

52. Cette question possède un autre aspect connexe important. Je veux parler de la préparation que nécessite toute conférence de ce genre. Je n'ai guère besoin de souligner ici, aux Nations Unies, l'importance que nous attachons à la préparation adéquate des grandes conférences. Pour des questions telles que le droit de la mer, la protection de l'environnement et autres sujets analogues, les préparatifs, comme les délégations le savent bien, exigent que, pendant des mois, on prête l'attention la plus soutenue aux détails; elles mettent en cause les finesses de la diplomatie traditionnelle pour fixer les objectifs, les paramètres à l'intérieur desquels on peut progresser, les sujets qui sont les plus mûrs et les plus ouverts à une solution fructueuse et un dosage délicat d'idéal et d'esprit pratique, meilleur moyen d'aboutir à des résultats tangibles et fructueux.

53. La Conférence du Comité du désarmement a acquis, au cours des années, une grande expérience dans ce domaine pour ce qui est du désarmement. Les préparatifs ultérieurs, c'est-à-dire l'examen préliminaire essentiel de tous les détails nécessaires à une conférence mondiale, devraient être, de tout évidence, minutieux et complexes. Il faudrait tenir compte de l'expérience et des connaissances de la Conférence du Comité du désarmement, organe choisi depuis plusieurs années par les Nations Unies pour mener les négociations sur le désarmement. Il ne saurait être question d'agir avec une précipitation indue et de risquer ainsi de perdre beaucoup de temps et d'argent pour une conférence insuffisamment préparée. Une conférence mal préparée pourrait, par son échec même, faire reculer la cause du désarmement. En attendant, le désarmement n'est certainement ni négligé ni oublié, comme l'indique clairement, je crois, la liste des réussites et des perspectives que j'ai présentée au début de mon exposé. Les limitations que nous constatons à de nouveaux progrès tiennent moins au caractère inapproprié des institutions que nous avons créées, ou au manque de bonne volonté politique ou de détermination des nations, qu'aux réalités du monde contemporain et aux tensions internationales que connaissent malheureusement trop bien les délégations à cette assemblée.

54. Mais une autre remarque s'impose à propos de la date de la conférence. L'Assemblée vient de décider d'admettre les représentants d'un gouvernement qui représente un quart de la race humaine. Il ne faut pas, immédiatement

après cet événement, obliger l'Assemblée à s'engager à convoquer cette conférence à telle ou telle date et en empruntant telle ou telle voie avant que les représentants de ce gouvernement n'aient pu être pleinement associés aux processus de consultation et n'aient pu exposer pleinement leur point de vue.

55. Toutes ces considérations montrent, à mon sens, la nécessité d'examiner à fond cette question et de l'étudier très attentivement. Je suis heureux de constater que le libellé du projet de résolution soviétique [*A/L.631 et Add.1*], dont tous les termes ne sont pas acceptables pour ma délégation, propose tout au moins de donner le temps aux Etats de se consulter autant qu'il le faudra sur la date, les travaux et l'organisation de la conférence. Si cette proposition devait être acceptée, les consultations devraient user pleinement de l'expérience de la Conférence du Comité du désarmement, sans se limiter nécessairement aux Etats qui prennent part actuellement à ses délibérations.

56. Compte tenu de ces discussions, des échanges de vues et des événements qui interviendront entre-temps, la vingt-septième session de l'Assemblée générale devrait revoir entièrement la question. Je crois qu'il serait prématuré de décider dès maintenant, de façon définitive, que cette conférence doit être convoquée. Il serait erroné de nous lier d'avance en fixant la date, l'ordre du jour, la forme ou la composition de cette conférence sans tenir compte des facteurs que j'ai mentionnés. Cette tâche doit faire l'objet d'échanges de vues, ainsi que je l'ai suggéré, et doit être jugée en fonction d'un seul critère : la nécessité d'améliorer les perspectives d'un désarmement réel, de façon concrète et significative. Entre-temps, la Conférence du Comité du désarmement et les autres instances qui discutent du désarmement devraient être invitées à accélérer leurs négociations concernant de nouveaux instruments internationaux auxquels la communauté mondiale pourrait et devrait adhérer. Plutôt que de créer de nouveaux organismes qui discuteraient de nos objectifs, nous devrions avoir en vue de nouvelles mesures de désarmement. Une conférence mondiale du désarmement dans le cadre des Nations Unies pourrait favoriser la réalisation de nos objectifs, mais n'agissons pas à la hâte et assurons-nous que les conditions sont favorables et la préparation suffisante avant de nous embarquer dans cette voie.

57. M. TANAKA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais exposer brièvement la position de ma délégation à l'égard du point 97 de l'ordre du jour intitulé "Conférence mondiale du désarmement".

58. Le progrès du désarmement, particulièrement du désarmement nucléaire, constitue une question urgente : celle de savoir comment parvenir à le réaliser au mieux. Ma délégation est en principe disposée à appuyer la proposition de l'Union soviétique tendant à convoquer une conférence mondiale du désarmement si celle-ci pouvait vraiment permettre d'adopter plus rapidement des mesures concrètes de désarmement et si la majorité des Membres des Nations Unies se prononçait en faveur de cette proposition. J'estime cependant qu'il est indispensable de tenir compte des points suivants.

59. Premièrement, je dois souligner qu'une conférence de ce genre perdrait toute signification si elle n'était assurée de

la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires. De plus, conformément à la proposition de l'Union soviétique, une telle conférence devrait se tenir en dehors des Nations Unies. Cependant, avec la participation de la République populaire de Chine aux Nations Unies, toutes les puissances nucléaires sont aujourd'hui représentées à l'Organisation, et rares sont les Etats qui n'y appartiennent pas encore. En outre, les Nations Unies pourraient rechercher la participation d'Etats non membres grâce à un accord général des Membres de l'Organisation. Voilà pourquoi ma délégation estime qu'il serait plus logique et plus naturel de tenir la conférence envisagée sous les auspices des Nations Unies.

60. Je voudrais maintenant parler des rapports qui existent entre une conférence mondiale du désarmement et les instances actuelles où se déroulent les négociations sur le désarmement. Pour l'instant, parmi les instances où se déroulent les négociations sur le désarmement se trouvent, comme vous le savez, l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence du Comité du désarmement — organe de négociation qui s'occupe de la définition des mesures de désarmement concrètes et qui est saisi de questions urgentes telles que celle de l'interdiction totale des essais nucléaires qui représente un exemple typique. Par conséquent, ma délégation estime qu'il faut veiller à ce que les effets politiques et psychologiques qu'aurait la convocation d'une conférence mondiale du désarmement ne freine en rien les progrès des négociations sur le désarmement qui se déroulent dans ces instances.

61. La conférence mondiale du désarmement, si l'on veut qu'elle soit couronnée de succès, doit être précédée de préparatifs minutieux. Nous devons donc aborder la question de la façon la plus souple afin que le consensus de tous les pays du monde puisse mener au choix de la date de convocation de cette conférence.

62. Ce qui m'inquiète, par ailleurs, c'est que ce genre de conférence ait tendance à se transformer en un lieu où la polémique et la propagande politique battent leur plein en dépit des vœux de la majorité des pays participants. J'espère au contraire très sincèrement que la conférence envisagée contribuera de façon positive à la création d'une atmosphère amicale propice à l'accélération des progrès du désarmement.

63. L'Union soviétique propose de créer une nouvelle instance chargée d'examiner les problèmes du désarmement. Mais ce qui importe, à mes yeux, c'est que le désarmement progresse. Voilà qui dépend avant tout des Etats détenteurs d'armes nucléaires. Les discussions du désarmement qui durent depuis des années ont permis de définir les principaux obstacles à la réalisation du désarmement nucléaire. Ma délégation espère sincèrement que les Etats nucléaires déploieront des efforts positifs visant au désarmement, quel que soit le moment où la conférence envisagée ait lieu.

64. M. BANERJEE (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation de l'Inde, je tiens à dire combien nous nous réjouissons de la participation de la délégation de la République populaire de Chine aux travaux de l'Assemblée générale, et en particulier à nos discussions sur la question du désarmement.

65. Le problème du désarmement est le problème le plus vital et le plus urgent qui se pose à l'humanité en cette ère nucléaire. La course aux armements toujours plus intense pose la question suprême de la survie de l'humanité; elle provoque des tensions internationales, menace la paix mondiale et détourne, à des fins improductives, voire destructrices, de précieuses ressources dont le besoin se fait cruellement sentir pour le développement économique et social.

66. Cependant, l'humanité n'a encore jamais connu le désarmement. Sa réalisation est rendue encore plus difficile par une défiance et une suspicion profondément enracinées chez les nations. Outre les efforts que peuvent déployer les gouvernements, il est impérieux de mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement.

67. Une question particulièrement pertinente à l'heure actuelle est celle de savoir comment il conviendra d'organiser les discussions sur le désarmement de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles. L'expérience acquise au cours de la longue histoire des discussions sur le désarmement nous a enseigné qu'il est indispensable de mener ces discussions sur deux plans : celui des délibérations et celui des négociations.

68. Le plan des délibérations est nécessaire pour que tous les Etats du monde puissent participer aux discussions sur le désarmement et faire connaître leur point de vue sur les diverses questions relatives au désarmement. En outre, la communauté internationale pourrait donner des directives devant servir à des négociations concrètes sur différentes mesures dans le domaine du désarmement. La nécessité de parvenir à la sécurité mondiale par le désarmement exige la participation universelle de tous les Etats dans une instance de délibération.

69. Le plan des négociations est également indispensable pour que des négociations sérieuses et concrètes se déroulent en vue de conclure des accords ou des traités et autres instruments internationaux obligatoires. Les questions de désarmement et les diverses mesures à prendre pour les résoudre sont éminemment complexes et exigent un énorme travail exécuté avec minutie, et même avec dévouement. Il est impossible de négocier dans des assemblées nombreuses. Des négociations serrées et détaillées ne peuvent se dérouler que dans un organisme restreint, de préférence à l'abri des feux de la publicité et de la pression de la propagande.

70. Dernièrement, les discussions relatives au désarmement ont porté quelque fruit, ce qui tient essentiellement au fait qu'elles ont eu lieu sur ces deux plans : celui des délibérations et celui des négociations.

71. L'Assemblée générale discute chaque année des questions de désarmement, et la Commission du désarmement s'est également réunie en quelques occasions. Leurs délibérations ont orienté les négociations concrètes, leur fournissant des directives et un objectif. Mais les négociations proprement dites ont été menées dans un organisme plus restreint, la Conférence du Comité du désarmement. Le lien entre l'instance de délibération et l'organe de négociation a été maintenu, étant donné que la Conférence a suivi les directives de travail de l'Assemblée générale et qu'à son tour

celle-ci a passé en revue les travaux de la Conférence et lui a indiqué la voie à suivre pour l'avenir.

72. On nous propose maintenant de convoquer une conférence mondiale du désarmement afin d'accélérer les discussions sur ce sujet. L'Inde, avec tous les autres Etats non alignés, a soutenu l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement à des réunions telles que les Conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenues à Belgrade en 1961, au Caire en 1964 et à Lusaka en 1970. La réunion consultative à l'échelon ministériel des pays non alignés, tenue récemment à New York, a adopté des recommandations analogues. Dans sa résolution 2030 (XX) de 1965, l'Assemblée générale des Nations Unies a entériné cette proposition des Etats non alignés. Cependant, la conférence en question n'a pas pu être convoquée, malgré les divers pourparlers officieux qui ont pris place de temps en temps, particulièrement en 1965 et 1966.

73. La délégation de l'Inde estime qu'il faut déployer de nouveaux efforts en vue d'un accord sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Elle appuie donc sans réserve le projet de résolution déposé par l'Union soviétique dans le document A/L.631 et Add.1. L'universalité de participation des Etats, qu'ils soient Membres des Nations Unies ou non, et une préparation minutieuse sont les deux conditions essentielles du succès d'une conférence mondiale du désarmement, notamment pour garantir que ses résultats donneront un véritable élan et un fil conducteur à des négociations visant l'adoption de mesures de désarmement dignes de ce nom.

74. Conformément à son attitude de principe à l'égard des discussions sur le désarmement, la délégation de l'Inde demeure fermement convaincue que, si tout doit être fait pour réunir une conférence mondiale du désarmement, tout doit être évité qui gênerait ou entraverait les travaux de l'organisme déjà existant, je veux parler de la Conférence du Comité du désarmement. En fait, nous devons faire tout ce qui dépend de nous pour renforcer cet organisme de négociation en obtenant la participation de la France et de la République populaire de Chine à ses travaux et en améliorant ses méthodes de travail. La Conférence du Comité du désarmement fait oeuvre utile; cependant, ses progrès sont lents et il est nécessaire d'apporter à ses travaux le maximum de coopération et d'assistance.

75. La délégation de l'Inde appuie le projet de résolution de l'Union soviétique et exprime l'espoir que les années 70 seront véritablement la décennie du désarmement, du progrès continu et d'une paix stable.

76. M. BITSIO (Grèce) : Ma délégation a étudié soigneusement le document par lequel le Gouvernement soviétique a présenté sa proposition visant à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement [A/8491]. Nous partageons le point de vue du Gouvernement soviétique selon lequel "parmi les problèmes qui sont une cause d'inquiétude pour tous les peuples du monde et qui demandent à être résolus dans les délais les plus brefs, c'est celui du désarmement qui revêt le plus haut degré de priorité".

77. C'est dans cette conviction que la Grèce a activement participé à l'action des Nations Unies portant sur des

mesures de désarmement. Le Gouvernement hellénique a accédé aux différents traités élaborés sous les auspices des Nations Unies, notamment au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité interdisant de placer des armes nucléaires sur le fond des mers et des océans.

78. Voilà donc l'état d'esprit dans lequel nous avons pris connaissance de la nouvelle initiative soviétique.

79. Ma délégation a suivi très attentivement le débat en cours avant de demander elle-même la parole. Elle espère aussi être éclairée plus amplement avant de se prononcer par son vote. Elle doit toutefois faire remarquer d'ores et déjà que, malgré l'unanimité qui se fait autour du désir général de mettre fin à la course aux armements, les avis semblent être partagés sur le point de savoir si le moment est propice pour la convocation d'une conférence mondiale.

80. Cela signifie-t-il que la question n'est pas mûre pour un nouvel effort sur le plan mondial ? Certains pensent qu'une conférence mondiale convoquée dans un avenir très proche pourrait porter préjudice aux travaux du Comité du désarmement à Genève qui, malgré son rythme lent, a fait oeuvre utile. D'autres sont d'avis qu'une telle conférence ne pourrait se saisir avec succès des questions touchant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires, comme l'énonce la lettre du Ministre des affaires étrangères de l'URSS, tant que les puissances nucléaires elles-mêmes — toutes les puissances nucléaires — ne se déclarent prêtes à participer d'une façon positive et constructive à des négociations visant à la réduction et même à l'abolition des armes de destruction massive.

81. En outre, certaines délégations ont observé avec raison que toute nouvelle initiative sur le désarmement devrait rester dans le cadre des Nations Unies et que la conférence mondiale, si elle devait être convoquée, devrait se tenir sous l'égide de notre organisation.

82. Dans son intervention dans la discussion générale, le chef de notre délégation, M. Palamas, a déclaré, parlant des réunions ou conférences sur le désarmement :

“Nous sommes prêts à y participer, comme d'ailleurs nous l'avons fait dans le passé. Nous croyons cependant que l'opération du désarmement est d'essence éminemment politique. Il nous faut résoudre les litiges par la négociation, abandonner les rêves de domination, éviter la confrontation, créer la tolérance et la détente et promouvoir un climat propice au désarmement psychologique et moral, faute de quoi le désarmement restera dans le domaine de la fiction ou de la polémique. On ne désarme pas dans la méfiance.” [1959ème séance, par. 43.]

Peut-être trouvera-t-on dans ces quelques phrases les raisons profondes pour lesquelles l'idée d'une conférence mondiale du désarmement n'a pas jusqu'à présent soulevé cet élan unanime qui seul garantirait sa réussite.

83. Toutefois, je le répète, nous gardons l'espoir que le débat en cours montrera plus clairement les opinions en présence et canaliserà dans un sens constructif l'unanime désir de parvenir à une réduction des armements et, graduellement, au désarmement général et complet.

84. La présence parmi nous de la délégation de la République populaire de Chine et sa participation à nos travaux sont sans aucun doute un facteur positif et augmentent les chances de réussite qu'ont nos efforts vers le désarmement.

85. En tout état de cause, nous nous rangeons aux côtés des délégations qui ont souligné qu'une préparation méticuleuse de la conférence mondiale du désarmement était de toute importance. Il serait sage d'adopter la suggestion du représentant de l'Egypte [1985ème séance], qui a proposé que, si l'Assemblée générale décidait de recommander la convocation d'une telle conférence, elle pourrait demander au Secrétaire général de s'enquérir des opinions des Etats participants, de celles surtout des membres permanents du Conseil de sécurité, et de soumettre à la vingt-septième session de l'Assemblée générale un rapport à ce sujet. Nous serions alors en mesure de juger objectivement si le moment est venu d'aller de l'avant.

86. Aussi ma délégation exprime-t-elle le souhait que les auteurs du projet de résolution A/L.631 et Add.1 voudront bien tenir compte des idées qui se dégageront du présent débat, afin que la résolution qui sera finalement adoptée par l'Assemblée reflète un consensus des opinions et des aspirations de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

87. M. DIAZ CASANUEVA (Chili) [interprétation de l'espagnol] : La délégation du Chili se félicite de la proposition de l'Union soviétique tendant à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement qu'elle appuie très vivement.

88. Le Chili a toujours contribué aux initiatives visant à favoriser le désarmement universel. Et aujourd'hui plus que jamais, conformément à l'idéologie qui inspire notre peuple et conformément aux plans de transformations économiques et sociales et à ceux d'amitié et de coopération avec les autres nations que mène à bien mon gouvernement. Nous possédons des forces armées uniquement destinées à défendre notre souveraineté; elles participent activement et efficacement au développement économique, technique et social du pays.

89. Nous savons que dans un monde historique et interdépendant comme le monde d'aujourd'hui, notre destin est lié à celui des grands comme des petits pays. Tout événement international influe sur notre vie interne. Tout ce qui se passe chez les autres peuples du monde, tout ce qui les touche nous affecte profondément. C'est pourquoi nous devons proclamer notre droit qui est aussi notre responsabilité de participer et de contribuer à toute entreprise, à toute action destinée à effrayer le spectre de la guerre et à renforcer la paix et la sécurité internationales.

90. Nous devons nous rallier à la volonté collective afin de trouver aux problèmes du désarmement une solution qui nous permette d'éviter la catastrophe thermonucléaire, d'éliminer les moyens d'extermination des masses, d'arrêter la course aux armements et de mettre un terme à la politique des hégémonies mondiales, à celle de l'équilibre stratégique de la puissance et à celle de la paix fondée sur la dissuasion de la terreur nucléaire, de l'agression et des pressions. Nous devons tous adopter une grande politique

collective qui nous permette d'orienter vers des oeuvres de paix et de progrès les ressources qui, aujourd'hui, sont dilapidées dans le perfectionnement et l'accumulation des armes nucléaires et classiques. Nous ne voulons pas céder au pessimisme ou aux visions apocalyptiques, ou nous laisser aller à la crédulité et aux illusions démesurées; nous tenons seulement à dire que nous sommes certains que tous les peuples, tant ceux des pays développés que ceux des pays en voie de développement, sauront imposer leur volonté aux intérêts de certains monopoles capitalistes industriels-militaires afin que l'humanité puisse parvenir au degré de sagesse nécessaire qui lui permettra d'entreprendre la grande aventure que représente une paix qui ne soit pas une paix armée, mais une paix authentique et créatrice.

91. Voilà pourquoi nous souhaitons que la conférence mondiale du désarmement soit vaste et universelle, et qu'y soient examinés tous les problèmes complexes du désarmement, tels que ceux des conditions et de la portée du désarmement. Voilà pourquoi nous souhaitons que tous les pays, grands et petits, y soient représentés, qu'ils soient ou qu'ils ne soient pas membres de l'Organisation des Nations Unies. En effet, la paix n'est pas le monopole d'une ou de plusieurs grandes puissances et elle ne saurait être imposée par celles-ci, suivant leur gré, au reste de l'humanité, sans pour autant oublier que la responsabilité primordiale en incombe aux grandes puissances nucléaires et aux puissances possédant d'importantes forces militaires. La condition essentielle de la convocation de cette conférence est représentée par la participation active de la France et de la République populaire de Chine, ce dernier pays étant maintenant, et cela est heureux, Membre de notre organisation, au moment même où nous discutons de la tenue éventuelle d'une conférence mondiale du désarmement.

92. Si l'on veut assurer le succès de la conférence, il importe, à notre avis, de tenir compte de trois considérations : celle-ci ne devrait pas se substituer aux activités d'autres organes tels que la Conférence du Comité du désarmement de Genève ou à d'autres initiatives telles que les conversations bilatérales qui se poursuivent entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ou encore aux traités de portée mondiale ou régionale portant sur tel ou tel aspect du désarmement. La conférence que nous envisageons ne doit pas être une activité parallèle supplémentaire, elle doit agir sur un plan général largement conçu, débouchant sur de vastes perspectives nouvelles; elle doit être assurée de la plus grande universalité, se dérouler au niveau le plus élevé et disposer de l'autorité la plus large.

93. La deuxième considération exige qu'on redouble d'efforts afin de renforcer la confiance des peuples du monde et afin de prouver que ceux qui se rendent à une conférence de cette importance y vont animés d'intentions sincères.

94. Voici ce que je veux souligner : la fin de la guerre au Viet-Nam, au Laos et au Cambodge; le retrait des troupes étrangères des territoires occupés; la dissolution des blocs et la destruction des bases militaires; le relâchement des tensions; la cessation de la politique d'intimidation et d'agression militaire ou économique et celle de l'assistance militaire et économique à l'Afrique du Sud et à la Rhodésie qui ne peut que perpétuer le colonialisme et la discrimination raciale; le progrès de la mise en oeuvre de la

Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [*résolution 2734 (XXV)*]. En outre, nous estimons que la conférence doit faire l'objet de préparatifs très minutieux et qu'elle doit être conçue de manière à susciter l'intérêt de tous les pays du monde.

95. La conférence mondiale du désarmement devra donner un élan et des espoirs nouveaux à une humanité incrédule. Le désarmement général et complet est pour beaucoup quelque chose d'utopique, il semble être une chimère très éloignée de la réalité. A l'époque du fascisme et du nazisme, on glorifiait la guerre; aujourd'hui, d'une part on la condamne, tandis que de l'autre on se laisse aller au fatalisme et à l'apathie. En réalité, l'humanité se trouve dans un cercle vicieux terrible : l'insécurité encourage la course aux armements; à son tour, la course aux armements engendre l'insécurité. C'est ainsi qu'on dilapide des ressources immenses, qu'on applique les progrès scientifiques et techniques au perfectionnement des armes nucléaires et aux autres moyens de destruction; les savants, les ingénieurs prennent part, directement ou indirectement, aux activités des industries de guerre, alors que l'humanité tout entière vit soit dans la terreur, soit dans la faim et dans la misère. Les sociétés capitalistes de l'industrie de guerre constituent des groupes de pression politique et économique et elles se livrent à une propagande effrénée pour justifier la course aux armements, le maintien d'une politique de tension et d'agression, et leur refus de transformer les industries de guerre en projets nationaux et internationaux de paix. Il est indispensable, grâce à une analyse implacable, d'aller au coeur même du problème du désarmement, qui est complexe, multidimensionnel et qui doit être envisagé dans toute son ampleur et dans toutes ses conséquences.

96. La délégation du Chili estime qu'une réunion internationale telle que celle que propose l'Union soviétique devrait, au lieu de s'attaquer à l'examen profond de tous les aspects du problème, s'efforcer de dégager des mesures pratiques d'urgence qui ne seraient pas imposées par la majorité de la conférence, mais qui seraient acceptées par tous les Etats afin que soit parcourue la première étape d'un chemin long et difficile. De plus, la conférence devrait marquer le point de départ de négociations internationales importantes et continues. Bon nombre des difficultés ne pourront être réglées grâce à des recommandations passionnées; elles le seront grâce à la patience et à la sérénité de conversations ultérieures. Nous sommes certains qu'une conférence mondiale du désarmement nous permettra d'organiser les relations internationales sur des bases nouvelles et que les pays du tiers monde et les pays non alignés sont appelés à jouer un rôle primordial à cet égard. C'est dans cet esprit que nous soulignons la nécessité absolue de la coexistence pacifique, condition et objectif essentiels du désarmement; le désarmement est lui aussi une condition fondamentale qui permettra de remporter la victoire sur la misère, l'asservissement et l'injustice où croupit la plus grande partie de l'humanité.

97. M. HOVEYDA (Iran) : Ma délégation désire joindre sa voix à celle de toutes les autres délégations qui ont déjà pris la parole pour féliciter la délégation de l'Union soviétique de la très heureuse initiative qu'elle a prise en demandant l'inscription à l'ordre du jour de la question que nous examinons [*A/8491*]. En fait, l'importance de la proposition soviétique nous est apparue depuis longtemps. Je

rappellerai simplement ici que notre ministre des affaires étrangères l'a mentionné dans son intervention [1940ème séance] lors de la discussion générale. Hier encore, à la Première Commission, le chef de ma délégation, la princesse Ashraf Pahlavi, a mentionné la proposition soviétique et a dit tout le bien que nous en pensons.

98. La position de ma délégation sur le problème du désarmement est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. D'ailleurs, le débat sur le désarmement à la Première Commission se poursuit actuellement et il ne s'agit pas de le renouveler ici. Qu'il me soit simplement permis de rappeler que l'intensification de la course aux armements constitue un élément alarmant de notre époque. Je veux aussi souligner que les résultats obtenus jusqu'ici, malgré toute leur valeur et toute leur importance, restent bien en deçà des besoins.

99. Dans ces conditions, il est naturel que nous accueillions avec sympathie toutes les démarches susceptibles d'aider à la réalisation d'un désarmement général et contrôlé.

100. Il nous semble que la réunion d'une conférence mondiale constitue un pas appréciable dans cette voie. Au surplus, à une époque où les armes de destruction massive s'amoncellent, une telle conférence peut sensibiliser heureusement l'opinion publique mondiale et créer un climat favorable à la promotion de solutions pratiques. En effet, l'inaction, ou plutôt la lenteur des progrès, ont créé une atmosphère sombre et lourde qui, à la longue, pourrait s'avérer nuisible. Le Secrétaire général lui-même, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, le souligne avec raison lorsqu'il dit :

“Au fil des années, il semble que les nations et les peuples se soient habitués . . . à accepter le gonflement continu des stocks d'armements et l'escalade impressionnante des budgets militaires comme des faits de la vie moderne auxquels il est seulement possible de se résigner . . .” [A/8401/Add.1, par. 46.]

101. Une conférence mondiale peut dissiper cette résignation. Au surplus, elle peut aider à apaiser les tensions et à renforcer la sécurité internationale. Comme ma délégation l'a souvent dit, on ne peut résoudre le problème du désarmement sans résoudre celui de la sécurité, de cette sécurité qui est mise en danger par des manifestations allant de l'emploi de la force brutale à l'utilisation de la subversion sournoise.

102. Pour toutes les raisons que je viens de mentionner, ma délégation estime qu'il est utile de réunir une conférence sur le désarmement. Mais, pour les mêmes raisons, il serait malheureux qu'une conférence de cette envergure n'aboutisse à aucun résultat tangible, ne serait-ce qu'à un début d'action. Si une réunion de ce genre débouchait sur un échec, la confiance dans les Nations Unies, déjà amenuisée, recevrait un coup fatal.

103. C'est pour cela que nous partageons l'avis de beaucoup d'autres délégations sur la nécessité d'une préparation minutieuse. A cet égard, les idées développées l'autre jour par le représentant de l'Égypte [1985ème séance] et reprises notamment par le représentant de la Suède [1989ème séance] et cet après-midi par celui de l'Autriche nous paraissent très intéressantes.

104. En même temps, il ne faut pas perdre de vue que la conférence devrait viser toutes les catégories d'armements, y compris les armes nucléaires. A cet égard, ma délégation, comme d'autres, estime nécessaire la participation active de toutes les puissances nucléaires, afin d'épargner au monde les dangers de l'escalade dans la course aux armements nucléaires. Mais il est évident que tous les pays, grands ou petits, doivent coopérer afin de réaliser le désarmement général et contrôlé que tout le monde désire et d'arrêter la course aux armements, qu'il s'agisse des armements nucléaires ou des armements de type classique.

105. D'autre part, il ne nous paraît pas souhaitable d'éparpiller les efforts en matière de désarmement. En tout cas, il serait désastreux de compromettre le travail qui s'accomplit déjà, même si les résultats en sont minimes. C'est pourquoi ma délégation estime que toute conférence sur le désarmement devrait être envisagée sous les auspices des Nations Unies. D'ailleurs, avec la présence des représentants de la République populaire de Chine au sein de l'Organisation, celle-ci tend vraiment à l'universalité, cette universalité que nous avons toujours souhaité voir se renforcer.

106. Telles sont les quelques remarques que ma délégation désire soumettre à ce stade. Ces remarques, je le sais, rejoignent beaucoup d'avis exprimés au cours de ce débat, et nous espérons qu'il en sera tenu compte.

La séance est levée à 16 h 50.

